

Modifications aux municipalités du Québec

Avril 2026

Le présent bulletin mensuel recense l'ensemble des modifications apportées aux municipalités et aux divisions territoriales du Québec contenues dans le système du code géographique. Ce système rassemble une multitude de découpages territoriaux portant chacun un code géographique unique, ce qui permet de compiler de l'information statistique pour un niveau géographique donné et de diviser ou d'agréger cette information selon différents niveaux géographiques inférieurs ou supérieurs à celui-ci. L'information comprise dans le système est accessible sur le site Web du Répertoire des divisions territoriales.

Les modifications apportées aux territoires peuvent être :

- une constitution (création d'un territoire à partir de parties de territoires existantes);
- une érection (fusion de deux territoires ou plus);
- un démembrement (division du territoire existant en deux ou en plusieurs composants);
- une annexion totale ou partielle (transfert complet ou fragmentaire d'un territoire vers un autre territoire);
- un changement de nom.

Pour les municipalités, s'ajoutent les modifications suivantes :

- un changement de statut;
- un changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté.

Le bulletin du mois d'avril 2026 comporte deux modifications aux municipalités, deux modifications aux régions sociosanitaires et trois modifications aux réseaux locaux de services.

Mise à jour des populations estimées dans le Répertoire des divisions territoriales

Les **populations estimées des municipalités** résultent des nouvelles estimations démographiques faites par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) au 1^{er} juillet 2025, selon le découpage géographique en vigueur à cette même date. Les populations estimées des divisions territoriales de rang hiérarchique supérieur aux municipalités ont également fait l'objet d'une mise à jour selon la même source. Voici la liste de ces divisions :

Agglomération de recensement

Communauté métropolitaine

Division de recensement

Municipalité régionale de comté géographique

Municipalité régionale de comté juridique

Région administrative

Région métropolitaine de recensement

Région sociosanitaire

Région touristique

Zone d'influence métropolitaine

Les **populations estimées des arrondissements municipaux** proviennent du décret de population pour 2026 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Elles sont estimées par l'ISQ en date du 1^{er} juillet 2025.

Statuts municipaux

Municipalités locales

C	Cité ¹
CT	Municipalité de canton
CU	Municipalité de cantons unis
GR	Gouvernement régional
M	Municipalité
P	Municipalité de paroisse
V	Ville
VC	Municipalité de village cri
VK	Municipalité de village naskapi
VL	Municipalité de village
VN	Municipalité de village nordique

Territoires autochtones

EI	Établissement amérindien
R	Réserve indienne
TC	Terres réservées aux Cris
TI	Terres de la catégorie I pour les Inuits
TK	Terres réservées aux Naskapis

Territoires non organisés

G	Territoire non organisé géographique (non officiel)
NO	Territoire non organisé

Types de modifications aux municipalités

0	Démembrement d'un territoire	6	Constitution en municipalité
1	Changement de nom	7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
2	Changement de statut municipal	8	Annexion partielle
3	Changement de nom et de statut municipal	9	Changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté
5	Annexion totale		

Abréviations

GOQ	Gazette officielle du Québec
L.Q.	Lois du Québec

Sources des cartes réalisées par l'Institut de la statistique du Québec

Découpage administratif (municipalités) d'avril 2026 : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (modifié par l'Institut).

Réseau routier – juillet 2024 : Adresses Québec.

Hydrographie : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ).

Projection cartographique : Albers conique équivalente pour le Québec.

Remarque : Les limites cartographiques sont présentées à titre indicatif uniquement.

1. Statut municipal historique (n'est plus utilisé pour le découpage actuel du territoire).

Modifications aux municipalités

Tableau 1

Modifications aux municipalités du Québec, avril 2026

Situation antérieure	Modification		Nouvelle situation	Source
Nom, statut municipal (code géographique)	Date	Type	Nom, statut municipal (code géographique)	
Sainte-Anne-de-Bellevue, V (66117)	2026-04-18	8	Senneville, VL (66127)	GOQ, partie 1, n°16 de 2026, p. 356
Senneville, VL (66127)	2026-04-18	8	Sainte-Anne-de-Bellevue, V (66117)	GOQ, partie 1, n°16 de 2026, p. 359

Modifications aux divisions territoriales

Régions sociosanitaires (RSS)

► Modification aux découpages des RSS de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches

Les délimitations des RSS de l'Estrie (05) et de Chaudière-Appalaches (12) sont légèrement modifiées à la suite de la [constitution de la municipalité de Courcelles-Saint-Évariste](#) (29027) le 1^{er} janvier 2024. Le territoire de cette nouvelle municipalité est rattaché à la RSS de Chaudière-Appalaches (12).

Ce changement est entré officiellement en vigueur le 1^{er} avril 2026 lors de la publication de l'arrêté ministériel 2026-007 du ministère de la Santé à la Gazette officielle n° 13 de 2026 (page 1725).

Cette modification territoriale engendre des modifications similaires pour les découpages de santé de rangs hiérarchiques inférieurs : les réseaux territoriaux de services (RTS), les réseaux locaux de services (RLS) et les centres locaux de services communautaires (CLSC).

► Modification aux découpages des RSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Les délimitations des RSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) sont légèrement modifiées : le territoire de la réserve indienne d'Obedjiwan (90804), localisé au sein de la RSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04), est rattaché à la RSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02).

Ce changement est entré officiellement en vigueur le 1^{er} avril 2026 lors de la publication de l'arrêté ministériel 2026-006 du ministère de la Santé à la Gazette officielle n° 13 de 2026 (page 1727).

Cette modification territoriale engendre des modifications similaires pour les découpages de santé de rangs hiérarchiques inférieurs : les réseaux territoriaux de services (RTS), les réseaux locaux de services (RLS) et les centres locaux de services communautaires (CLSC).

Réseaux locaux de services (RLS)

► **Subdivision du RLS de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan (0912) en deux entités territoriales**

Les RLS de la Haute-Côte-Nord (0918) et de Manicouagan (0919) sont créés à partir du territoire du RLS de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan (0912), la frontière entre ces deux territoires suit la limite commune entre les CLSC de Forestville (09182) et Manicouagan (09191).

Cette modification territoriale engendre la modification des codes géographiques des CLSC localisés dans ces RLS afin de respecter la nomenclature établie (imbrication des codes selon le niveau hiérarchique du territoire) :

Le CLSC des Escoumins (09121) est recodifié 09181

Le CLSC de Forestville (09122) est recodifié 09182

Le CLSC de Manicouagan (09123) est recodifié 09191

Ces modifications sont entrées officiellement en vigueur le 1^{er} avril 2026 lors de la publication de l'arrêté ministériel 2026-008 du ministère de la Santé à la Gazette officielle n° 13 de 2026 (page 1729).

► **Modification aux découpages des RLS de Témiscouata et des Basques**

Les délimitations des RLS de Témiscouata (0113) et des Basques (0114) sont légèrement modifiées à la suite de la [constitution de la municipalité de Lac-des-Aigles](#) (13062) le 31 juillet 2024. Le territoire de cette nouvelle municipalité est rattaché au RLS de Témiscouata (0113).

Ce changement est entré officiellement en vigueur le 1^{er} avril 2026 lors de la publication de l'arrêté ministériel 2026-005 du ministère de la Santé à la Gazette officielle n° 13 de 2026 (page 1730).

Cette modification territoriale engendre une modification similaire pour les découpages de santé de rangs hiérarchiques inférieurs, soit les CLSC de Témiscouata (01131) et des Basques (01141).

► **Modification aux découpages des RLS d'Hochelaga-Mercier-Ouest-Rosemont et de Saint-Léonard-Saint-Michel**

Les délimitations des RLS d'Hochelaga-Mercier-Ouest-Rosemont (0653) et de Saint-Léonard-Saint-Michel (0651) sont légèrement modifiées : le territoire de l'hôpital Santa Cabrini situé au 5655 rue Saint-Zotique Est à Montréal (H1T1P7) est annexé au RLS de Saint-Léonard-Saint-Michel (0651).

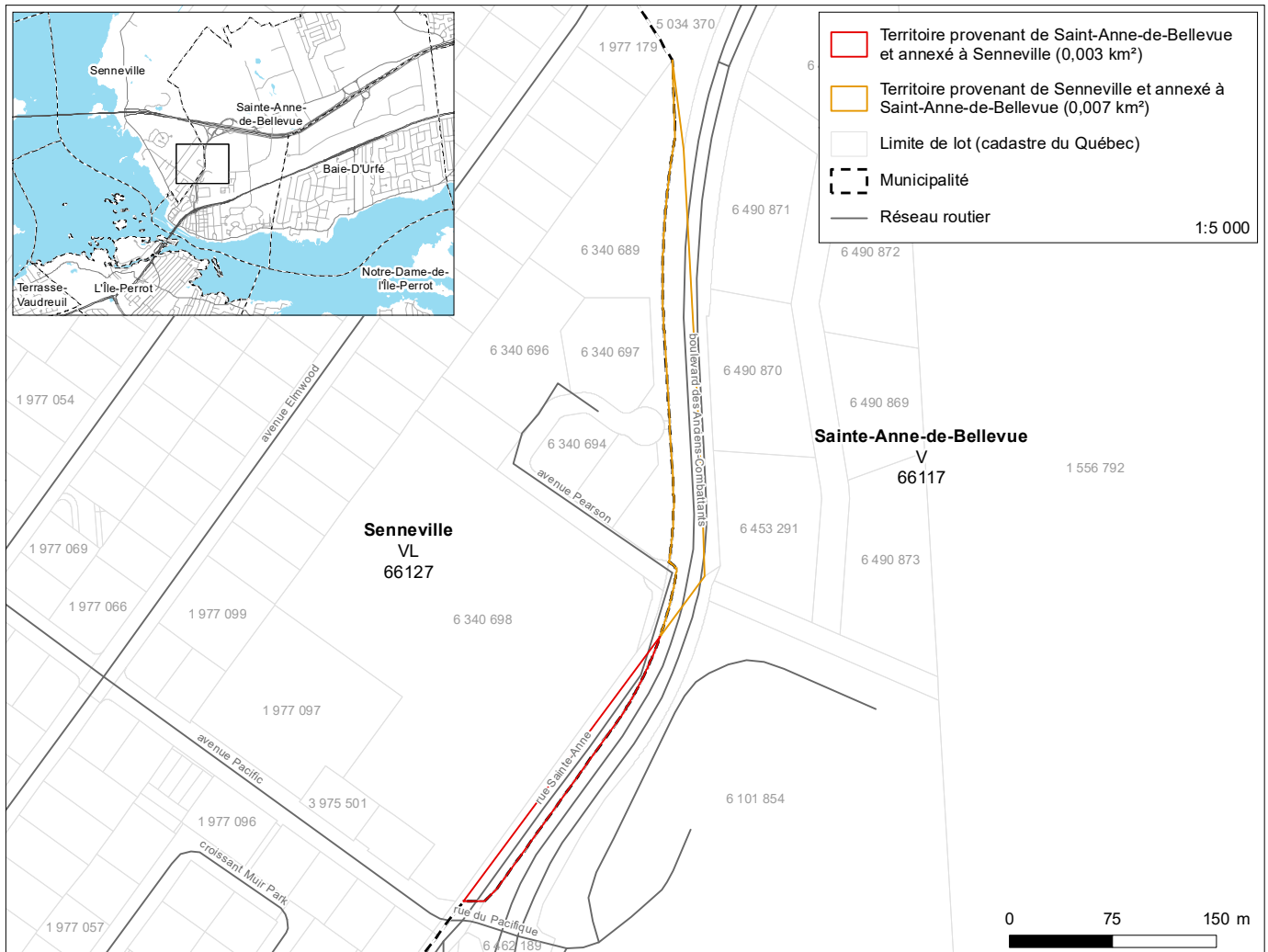
Ce changement est entré officiellement en vigueur le 15 avril 2026 lors de la publication de l'arrêté ministériel 2026-009 du ministère de la Santé à la Gazette officielle n° 15 de 2026 (page 2184).

Cette modification territoriale engendre une modification similaire pour les découpages de santé de rangs hiérarchiques inférieurs, soit les CLSC de Rosemont (06531) et de Saint-Léonard (06512).

Annexe cartographique – Modifications aux municipalités

Carte 1

Nouvelle situation de Senneville (66127) et de Sainte-Anne-de-Bellevue (66117) à la suite des annexions partielles du 18 avril 2026



Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). « Avril 2026 », *Modifications aux municipalités du Québec*, [En ligne], L'Institut, p. 1-6. [statistique.quebec.ca/statistiques/divisions-territoriales/bulletins/modifications-municipalites-avril-2026.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Maxime Keith

Direction de la protection et de l'optimisation des données administratives :

Jimmy Baulne

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :

418 691-2401

1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cid@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2026
ISSN 1715-6408 (en ligne)

© Gouvernement du Québec

Institut de la statistique du Québec, 1989

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction